

Accueillir un essai sur son exploitation : quelques règles simples à respecter

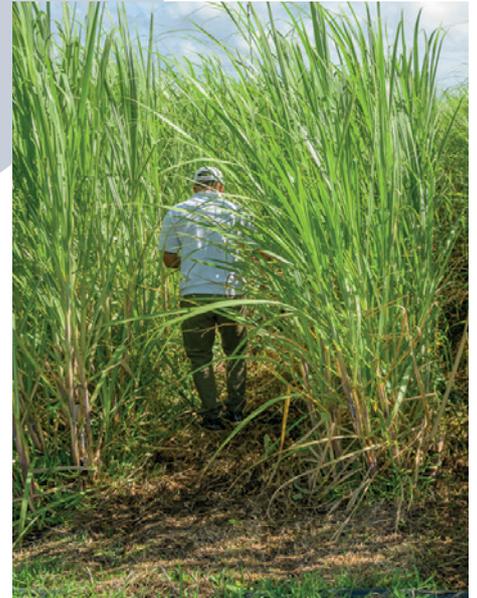
Les essais de biostimulants sont implantés sur des exploitations agricoles. Les planteurs s'engagent à respecter un protocole simple et sont indemnisés en cas de pertes ou de surcoûts.

Les essais de biostimulants et d'activateurs de la vie biologique du sol menés par le CTICS et eRcane se déroulent en conditions réelles de culture, chez des planteurs volontaires. Ces derniers sont généralement sollicités au moment où ils préparent une plantation puis qu'un essai couvre généralement un cycle allant de la première récolte en cannes vierges jusqu'à la 5^{ème} ou 6^{ème} repousse, voire davantage.

Ils peuvent être organisés en grandes bandes de 6 à 9 rangs de cannes sur toute la longueur de la parcelle, généralement dans les exploitations qui assurent elles-mêmes les différentes interventions. La fertilisation et le désherbage de ces essais sont suivi par un technicien jusqu'à la récolte. Le rendement est estimé par ce dernier. Ils peuvent aussi être mis en place sur des micro-parcelles d'une centaine de m², séparées par des allées, indispensables pour réaliser des mesures. Elles permettent d'organiser des visites sur le terrain. « Les planteurs sont dédommés de la perte de

production liée à la présence des zones non plantées, en fonction de la surface de ces dernières et du rendement potentiel de la parcelle », précise Olivier Payet, coordonnateur de programme d'essais au CTICS depuis son origine, en 2005. « Nous fournissons également l'engrais, gérons la fertilisation et réalisons le désherbage chimique et manuel sur toute la surface de l'essai, en sollicitant la participation du planteur sur certaines interventions ».

Avant le démarrage d'un essai, l'agriculteur s'engage à respecter un protocole simple, et signe une convention de partenariat avec le CTICS. Il ne peut intervenir sur la surface de l'essai sans l'accord du technicien de référence ; de même pour la coupe, travail pour lequel il est indemnisé à hauteur de 15 euros la tonne. La récolte est pesée sur la parcelle par eRcane. « L'accueil d'un essai est assez avantageux pour le planteur, souligne Olivier Payet, à la fin nous lui rendons une parcelle propre et fertilisée ».



Allée séparant des micro-parcelles, sur un essai.

À l'essai : un biostimulant « péi », fabriqué au Port

L'entreprise Valobio se lance dans la production d'un biostimulant à partir de sous-produits de poissons et de levures. Les premiers essais sur canne semblent intéressants.



Ligne de production en fonctionnement

Un nouveau biostimulant sera sur le marché à partir du mois de juillet 2022. Il aura la particularité d'être fabriqué localement, à partir de déchets de poisson et de levures issues du brassage de la bière. L'initiative en revient à Henri-Philippe Tessier, fondateur de Valobio, qui applique dans son usine portoise la technique de l'hydrolyse. Les restes de découpes de poissons (têtes, queues, nageoires et autres chutes), achetés aux armements de pêche réunionnais, sont d'abord congelés pour tuer l'activité bactérienne. Ils sont ensuite envoyés dans une déchiqueteuse qui les transforme en « biscottes », convoyés vers un broyeur d'où sort une pâte à la texture de chair à saucisse. Cette pâte est versée dans une cuve chauffée, où une réaction chimique s'opère au contact d'une enzyme, qui liquéfie la matière.

Le liquide obtenu, appelé hydrolysate, est riche en protéines. Il peut être utilisé comme aliment en pisciculture, mais aussi comme fertilisant agricole, dilué dans une petite quantité d'eau, notamment en agriculture biologique. « Si on

lui ajoute de la levure, il devient un biostimulant racinaire, explique Henri-Philippe Tessier. *Nous rachetons pour cela aux brasseries de bière locales des levures qui ne sont plus assez actives pour leur process mais conviennent pour le nôtre ».*

Les premiers mois d'activité de Valobio ont été consacrés à la production d'échantillons envoyés à la Daaf, pour un contrôle de la qualité sanitaire. L'entreprise franchit actuellement les dernières étapes réglementaires, en même temps qu'elle rode son usine, en vue d'un début de commercialisation en juillet. Choix des conditionnement et modes de livraison sont à l'étude, tout comme la fixation du prix des produits. Une demande d'autorisation de mise en marché a d'autre part été déposée pour le biostimulant.

Ce dernier fait partie des produits actuellement testés par le CTICS et eRcane. S'il est trop tôt pour donner des résultats chiffrés et des préconisations d'apport, les premiers essais sont prometteurs.